



## Plan Climat

**Expérimentation de production industrialisée de logements sociaux répondant à des exigences de développement durable et d'intégration urbaine**

## Opération Rosa Parks - Aquitanis

## Convention financière

Entre :

**LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**, représentée par son Président, Monsieur Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n°2009/0557 du 2 octobre 2009, domiciliée à Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex,

ci-après désignée "la Communauté Urbaine de Bordeaux"

**Et AQUITANIS, Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux**, ayant ses bureaux 95 cours des Aubiers – BP 239 – 33028 Bordeaux cedex, représenté par son Directeur général, Monsieur Bernard BLANC,

ci-après désignée « Aquitanis »

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

#### **PREAMBULE :**

Le projet de Renouvellement Urbain du Bas-Floirac – quartier Libération – a fait l'objet d'une convention de financement avec l'ANRU signée le 26 juin 2006, pour la période 2006-2010. L'objet de l'opération de RU est un projet de construction/démolition partielle de 532 logements.

Cette cité d'habitat social a connu différentes réhabilitations depuis les années 80 qui n'ont pas permis d'en remodeler l'image.

Aujourd'hui, l'objectif de la ville, mais également de la Communauté Urbaine de Bordeaux, de la Région Aquitaine et de l'ANRU, est de trouver un processus industriel de fabrication de logements sociaux individuels groupés, utilisant la filière bois.

Il s'agit en effet de mettre au point des alternatives à la construction traditionnelle pour répondre aux performances demandées aujourd'hui au logement tout en abaissant le coût de sa construction.

Ce processus, qui associera concepteurs et réalisateurs, devra répondre à des performances environnementales et qualitatives exigeantes, au travers d'une conception innovante, à coût maîtrisé, et dans des délais de réalisation s'inscrivant dans les contraintes du projet de renouvellement urbain de Floirac-Libération.

Cette démarche sera valorisée par sa capacité de reproductibilité.

La ville de Floirac a confié à Aquitanis le lancement de la consultation (sous forme d'appel d'offre restreint) concernant la conception-réalisation de plusieurs îlots de maisons groupées à ossature bois.

La Communauté Urbaine de Bordeaux est ainsi sollicitée pour accompagner financièrement cette démarche expérimentale.

#### **Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 – Objet de la convention :**

La présente convention a pour objet de définir les objectifs et les engagements de chaque partie signataire et en particulier de définir le montant et les modalités de versement d'une subvention à Aquitanis pour l'opération expérimentale en conception réalisation nommée « Rosa Parks », en vue de la réalisation de 50 logements à Floirac.

L'objet de la convention porte sur le financement de la démarche de conception des projets présentés par les équipes candidates retenues à la suite de la consultation et à l'issue de laquelle un lauréat sera choisi pour la réalisation.

#### **Article 2 - Durée de la convention :**

La présente convention est conclue pour une période de 12 mois à compter de sa signature par les 2 parties. Elle prendra fin dès le règlement du solde.

### Article 3 - Suivi :

Le bénéficiaire s'engage à informer régulièrement la Communauté Urbaine de Bordeaux de l'évolution de ses actions dans le cadre cette consultation. Cette information peut notamment prendre la forme d'invitations à des réunions, ou l'envoi de rapports intermédiaires faisant état de l'avancement de la démarche expérimentale.

Aquitanis s'engage notamment :

- à réaliser, tout au long du projet et de la procédure de conception réalisation, un suivi du projet afin d'assurer le respect des objectifs fixés pour ce programme, notamment en terme de qualité environnementale,
- à informer la Communauté urbaine de Bordeaux de l'avancement du projet, et l'intégrer pleinement aux processus de décision de la démarche de conception réalisation,

### Article 4- Evaluation :

Aquitanis accepte que les modalités de réalisation de cette démarche expérimentale puissent donner lieu à évaluation par la Communauté Urbaine de Bordeaux ou tout organisme mandaté par elle. La Communauté Urbaine de Bordeaux ou son mandataire auront en outre accès aux services et documents nécessaires à l'accomplissement de cette évaluation.

### Article 5 - Modalités financières :

La participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux, objet de la présente convention, s'élèvera à la somme de **25.000 € TTC**. Ce montant est ferme. Il couvre l'ensemble des frais et charges de toute nature occasionnés par l'exécution de la présente convention.

Ce montant est non révisable à la hausse. Au contraire, si les dépenses effectuées sont inférieures au budget prévisionnel, la participation de la Cub sera calculée à partir du nouveau montant total de l'opération à hauteur de 8,3%.

La participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'inscrit dans un financement global qui s'établit de la manière suivante :

Dépenses d'ingénierie en TTC		Recettes		
Rémunération des 5 équipes jusqu'au stade APS	263 750 €	Caisse des Dépôts et Consignation	50 000 €	16,5%
Communication	39 000 €	Etat- (via financement Ville de Floirac)	30 000 €	9,9%
		ANRU **	20 000 €	6,6%
		FEDER	75 000 €	24,8%
		Région Aquitaine	24 000 €	7,9%
		CUB	25 000 €	8,3%
		Ville de Floirac	1 000 €	0,3%
		AQUITANIS	77 750 €	25,7%
<b>TOTAL INGENIERIE</b>	<b>302 750 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>302 750 €</b>	<b>100%</b>

Le règlement de la participation financière de la Communauté Urbaine de Bordeaux sera effectué en une seule fois, après sélection des équipes candidates retenues, en début d'année 2010, et sur production :

- du rapport établi par le jury de sélection,
- du compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention (cf. annexe 1).

#### **Article 6 – Clause de publicité :**

Aquitanis s'engage à mentionner le soutien apporté par la Communauté sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Aquitanis s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Communauté ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Communauté apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

#### **Article 7 - Résiliation de la convention :**

##### Résiliation pour faute

En cas de non respect, par l'une ou l'autre des deux parties signataires, des engagements de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée sans préjudice d'une éventuelle action en responsabilité contractuelle, dans un délai de 30 jours à compter d'une mise en demeure restée en effet.

##### Résiliation pour motif d'intérêt général

La Communauté conserve la faculté de résilier unilatéralement la présente convention pour un motif d'intérêt général et sans qu'une telle résiliation puisse être assortie d'aucune indemnité.

#### **Article 8 - Contentieux :**

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès de la juridiction compétente.

Fait en six exemplaires,

A Bordeaux, le

**Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux,**

**Pour Aquitanis**

**Le Président**

**Le Directeur général**

**Vincent Feltesse**

**Bernard Blanc**

## ANNEXE 1 – Compte rendu financier de l'action

Ce document doit obligatoirement être transmis avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné de deux annexes. Ces trois documents doivent être certifiés exacts par le Président de l'association ou toute personne habilitée à représenter l'association et retournés dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

CHARGES	Prévu	Réalisé	%	PRODUITS	Prévu	Réalisé	%
<b>Charges directes affectées à l'action</b>				<b>Ressources directes affectées à l'action</b>			
60 Achat				70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises			
Prestations de services				74 Subventions			
Achats matières et fournitures				Etat			
61 Services extérieurs				Région			
Locations immobilières et mobilières				Département			
Entretien et réparation				Cub			
Assurance				Communes			
Documentation				Organismes sociaux			
Divers				Fonds européens			
62 Autres services extérieurs				CNASEA (emplois aidés)			
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Autres aides, dons ou subventions affectées			
Publicité, publication				75-Autres produits de gestion courante			
Déplacements, missions				76 Produits financiers			
Services bancaires, autres				78 Reports			
63 Impôts et taxes				Ressources non utilisées d'opérations antérieures			
Impôts et taxes sur rémunération							
Autres impôts et taxes							
64-Charges de personnel							
Rémunération des personnels							
Charges sociales							
Autres charges de personnel							
65 Autres charges de gestion courante							
66 Charges financières							
67 Charges exceptionnelles							
68 Dotation aux amortissements							
<b>Charges indirectes affectées à l'action</b>				<b>Ressources indirectes affectées à l'action</b>			
Charges fixes de fonctionnement							
Frais financiers							
Autres							
<b>TOTAL DES CHARGES</b>				<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			
86 Emplois des contributions volontaires en nature				87 Contributions volontaires en nature			
Secours en nature				Bénévolat			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature			
Personnel bénévole				Dons en nature			
<b>TOTAL</b>				<b>TOTAL</b>			

### **Annexe 1 au compte rendu financier**

**Quelles sont les raisons, les explications des écarts éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget réalisé ?**

**Quelles ont été les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action (tableau indiquant les critères utilisés pour la répartition des charges communes entre le budget principal et le compte rendu financier de l'action)**

### **Annexe 2 au compte rendu financier**

**Quelles ont été les actions entreprises ?**

**Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?**

**Je soussigné(e), (nom et prénom) ....**

**représentant(e) légal(e) de l'association,**

**certifie exactes les informations du présent compte rendu et de ses annexes**

**Fait, le : I    I    I    I    I    I    I    I    à .....**

**Signature :**